

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de pouvoirs : 3
Publié le 30 septembre 2022

Conseil municipal du 27 septembre 2022

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Etaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. Steve DIEMER, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. REYMUND Antoine, Mme ROHFRITSCH Anne-Marie, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents excusés : M. WALTER Willy qui donne pouvoir à Mme ROHFRITSCH Anne-Marie, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à M. REYMUND Antoine, M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à Mme DIEMER Estelle

Secrétaire de séance : M. Steve DIEMER

6. OBJET : MISE A JOUR DES TARIFS DES CONVENTIONS DE LOCATION ET DES CHARGES DES SALLES DES FÊTES

Le maire propose une mise à jour du tarif des charges de Gaz de la salle des fêtes de Berstett afin de répercuter la hausse du prix du gaz suite au contrat signé avec R-GDS le 1^{er} juin 2022 pour 1 an dans le contexte de la hausse généralisée du coût de l'énergie. Les tarifs des locations restent inchangés.

Salle de Berstett

	Location Complète	Petite salle seule	Petite salle avec cuisine	Grande salle sans cuisine	Bar pour apéro
LOCATION Week-end					
* habitants commune	420 €	100 €	250 €	270 €	200 €
* hors commune (cocoko)	850 €	200 €	500 €	550 €	400 €
LOCATION Journée					
* habitants commune	240 €	70 €	150 €	160 €	100 €
* hors commune (cocoko)	500 €	140 €	300 €	330 €	200 €
VAISSELLE	0,30 € / pers	/	0,30 € / pers	/	0,10 € / pers
ELECTRICITE	0,26/kwh	0,26/kwh	0,26/kwh	0,26/kwh	0,26/kwh
EAU	0,0069/ L	0,0069/ L	0,0069/ L	0,0069/ L	0,0069/ L
GAZ	0,24/kwh	0,24/kwh	0,24/kwh	0,24/kwh	0,24/kwh

SONO	50 €	inclus	inclus	50 €	/
CAUTION					
* habitants commune	1 000 €	350 €	500 €	750 €	500 €
* hors commune	1 500 €	500 €	750 €	1 000 €	750 €
* associations	1 000 €	350 €	500 €	750 €	500 €
* clé et/ou badge	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Forfait nettoyage en cas de défection de l'utilisateur	100 € de forfait minimum + 20 € l'heure				

Des modifications sont proposées dans la rédaction des conventions concernant :

- La procédure préalable pour l'organisation d'un feu d'artifice
- L'utilisation des abords de la salle (pose de chapiteaux, utilisation de fours à tarte flambée, etc...)
- La possibilité de non restitution de la caution en cas de non-respect des termes de la convention.

Le conseil municipal après délibération,

DECIDE d'appliquer, à partir du 1^{er} octobre 2022, les tarifs et modalités de location ci-dessus,

AUTORISE le maire à modifier les conventions de location de salle en conséquence.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

Steve DIEMER